

## DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

Réuni le lundi vingt-quatre juin deux mil dix-neuf à vingt heures, salle de la Mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

**Étaient présents :** Mesdames BOUGIS, COUDURIER, GUÉRU, MARY,  
Messieurs BAILLY, BONNOT, FONTENY, PINGUET, RAGOBERT.

**Étaient excusés :** Madame VERMOND qui a donné pouvoir à Madame BOUGIS,  
Monsieur LEFEVRE qui a donné pouvoir à Madame GUÉRU,  
Monsieur IMBAULT qui a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.  
Madame CAILLET.

**Était absente :** Madame GALLOIS.

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- a) Le conseil municipal, après avoir entendu les explications des conseillers communautaires et après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité la fusion de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt avec la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.
- b) Le Maire donne lecture du courrier de Madame la Préfète concernant le projet de périmètre des Communautés de Communes. Le conseil refuse à l'unanimité ce projet.
- c) Le Maire porte à la connaissance du conseil de la composition du futur conseil communautaire de Vierzon Sologne Berry. Nançay perdrait 2 conseillers. Le conseil municipal refuse à l'unanimité cette future composition.
- d) Le conseil municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt à savoir : dans l'Action sociale d'intérêt communautaire : enfance – jeunesse : activités extra-scolaire : rajouter : *Plan mercredi (décret n)2018-647 du 23 juillet 2018* et à l'article 8 des statuts : rajouter : *est nommé Receveur de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt, le chef de Poste de la Trésorerie de Vierzon Ville et Campagne – 6, rue du Général de Gaulle 18100 VIERZON.*

#### COMPÉTENCE GEMA

Le conseil municipal,

vu la délibération de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt concernant le retrait de la compétence à la carte « Milieux aquatiques du bassin versant des Sauldres » du Pays Sancerre Sologne et demande de création du SYRSA,

approuve l'adhésion de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt au SYRSA.

#### COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- s'oppose au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la Communauté de Communes des Villages de la Forêt ;
- demande le report du transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- précise que la présente délibération sera notifiée à Madame la Préfète du Cher et à la Présidente de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

#### CHANGEMENT DE DESTINATION DU GÎTE DES PINS

Le conseil municipal, après discussion, décide de fermer le gîte des pins et de changer la destination de ce bâtiment à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Ce bâtiment ne sera plus à vocation touristique mais deviendra une habitation que la Commune louera à l'année.

#### TARIFS

Le prix du repas à la cantine passera de 3.60 € à 3.70 € pour les élèves et de 6.00 € à 6.20 € pour les adultes.

D'autre part, les tarifs de la garderie périscolaire augmenteront de 0.05 €.

.../...

.../...

## **FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT 2019**

La Commune décide de verser la somme de 300.00 € à ce fonds de solidarité logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

### **EXAMEN DE DEVIS**

a) épandage des boues :

le conseil municipal accepte le devis de Véolia concernant l'épandage des boues chez un agriculteur. Le montant s'élève à 3 874.00 € H.T.

b) outillage et habits :

le conseil municipal donne son accord pour équiper les services techniques en matériel, habits et chaussures pour un coût total de 426.97 € T.T.C.

c) moteur VMC

La réparation du moteur VMC du club house du tennis s'élève à 162.60 € T.T.C. Le conseil municipal donne son accord.

### **LOGEMENTS HLM**

La Direction Départementale des Territoires nous informe que France Loire a déposé auprès de leur service un dossier d'intention de démolir des logements sociaux sur Nançay sis Chemin de Champ d'Hyver.

La Commune n'y voit aucune objection.

### **AGENDA ET ALMANACH**

La Commune décide de faire éditer des agendas comme auparavant, suite à la demande des habitants et la Communauté de Communes va refaire un almanach.

### **INFORMATIONS**

- Des membres du conseil municipal ont aidé des personnes dans leurs démarches administratives ; les personnes ont apprécié.
- Madame GUÉRU indique qu'elle hébergera gratuitement l'artiste qui viendra peindre le mur près de l'école. D'autre part, elle a préparé un questionnaire à destination des commerçants et un dossier de signalétique dans le village.
- Les membres du conseil municipal et du centre communal d'action sociale prendront des nouvelles des personnes isolées pendant la période caniculaire.  
La classe des CM1 s'est installée dans la salle polyvalente, qui est plus fraîche.
- Monsieur PINGUET fait un compte-rendu du conseil d'école : à la rentrée, il n'y aura que 35 enfants, d'où une forte baisse des effectifs.
- Madame BOUGIS signale que la Communauté de Communes des Villages de la Forêt prendra en charge l'adhésion au syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Lury-sur-Arnon et que la Communauté de Communes vient de prévoir des bus pour le transport des enfants du centre de loisirs vers Vouzeron avec presque une heure de trajet pour les enfants de Nançay. D'autre part, les inscriptions pour le centre sont justes lancées.
- La Gestion de la Route a refusé la pose de 4 panneaux « Alain-Fournier » aux entrées du village. Ces panneaux seront implantés dans le village, à l'Office de Tourisme et au Pôle des étoiles.
- Le Maire demande à ce qu'une action « voisins vigilants » soit entreprise.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Il est demandé de nettoyer d'urgence les plantations sur le muret de l'école primaire et de finir les travaux au lavoir.
- Il est signalé l'indiscipline des enfants et la mauvaise acoustique à la cantine. Des membres du conseil assurent la surveillance en l'absence d'un agent.

Le Maire,